

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CALC FREE 10x1 I  
UFI : 715G-E0NX-S00E-QEU1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)  
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245  
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500  
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre  
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-  
5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

|                      |                      |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence | H314                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                                                                                                                                |
|                      | P102                 | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                    |
|                      | <b>Prévention:</b>   |                                                                                                                                                                                                                      |
|                      | P260                 | Ne pas respirer les aérosols.                                                                                                                                                                                        |
|                      | P280                 | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.                                                                                                        |
|                      | <b>Intervention:</b> |                                                                                                                                                                                                                      |
|                      | P301 + P330 + P331   | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.                                                                                                                                                            |
|                      | P303 + P361 + P353   | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.                                                                                        |
|                      | P305 + P351 + P338   | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|                      | P310                 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.                                                                                                                                                              |
|                      | <b>Elimination:</b>  |                                                                                                                                                                                                                      |
|                      | P501                 | Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.                                                                                                                |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
acide orthophosphorique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification | Concentration |
|--------------|---------|----------------|---------------|
|--------------|---------|----------------|---------------|

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

|                                             | No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement          |                                                                                                                                                                                                                           | (% w/w)      |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| acide orthophosphorique                     | 7664-38-2<br>231-633-2<br>015-011-00-6<br>01-2119485924-24 | Skin Corr. 1B; H314<br>Met. Corr. 1; H290<br>Acute Tox. 4; H302<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Skin Corr. 1B; H314<br>>= 25 %<br>Skin Irrit. 2; H315<br>10 - < 25 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>10 - < 25 % | >= 30 - < 50 |
| acide<br>nitrilotriméthylénetriphosphonique | 6419-19-8<br>229-146-5<br>01-2119487988-08                 | Eye Irrit. 2; H319<br>Met. Corr. 1; H290                                                                                                                                                                                  | >= 1 - < 3   |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets  
corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent  
lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer  
des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'œil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

centre anti-poison.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                  | No.-CAS       | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base       |
|-------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|------------------------|------------|
| orthophosphoric acid,<br>orthophosphoric acid<br>(Solution) | Non attribuée | TWA                                   | 1 mg/m3                | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif                       |               |                                       |                        |            |
|                                                             |               | STEL                                  | 2 mg/m3                | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif                       |               |                                       |                        |            |
|                                                             |               | VLE 8 hr                              | 1 mg/m3                | BE OEL     |
|                                                             |               | VLE 15 min                            | 2 mg/m3                | BE OEL     |

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                         | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur               |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| orthophosphoric acid,<br>orthophosphoric acid<br>(Solution) | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 1 mg/m3              |
|                                                             | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 0,36 mg/m3           |
|                                                             | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 2 mg/m3              |
|                                                             | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 10,7 mg/m3           |
|                                                             | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 4,57 mg/m3           |
| nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)                    | Travailleurs       | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 2,75 mg/kg p.c./jour |
|                                                             | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 9,7 mg/m3            |
|                                                             | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2,75 mg/kg p.c./jour |
|                                                             | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 9,7 mg/m3            |
|                                                             | Consommateurs      | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 1,38 mg/kg p.c./jour |
|                                                             | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 2,39 mg/m3           |
|                                                             | Consommateurs      | Ingestion            | Aigu - effets systémiques       | 1,38 mg/kg p.c./jour |
|                                                             | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1,38 mg/kg p.c./jour |
|                                                             | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 2,39 mg/m3           |
|                                                             | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 1,38 mg/kg p.c./jour |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                      | Compartiment de l'Environnement | Valeur    |
|------------------------------------------|---------------------------------|-----------|
| nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid) | Eau douce                       | 0,46 mg/l |

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

|       |                      |            |
|-------|----------------------|------------|
| acid) |                      |            |
|       | Eau de mer           | 0,046 mg/l |
|       | Sédiment d'eau douce | 150 mg/kg  |
|       | Sédiment marin       | 15 mg/kg   |
|       | Sol                  | 244 mg/kg  |
|       | STP                  | 20 mg/l    |
|       | Oral(e)              | 170 mg/kg  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| État physique                         | : liquide                              |
| Couleur                               | : incolore                             |
| Odeur                                 | : caractéristique                      |
| Point de fusion/point de congélation  | : Donnée non disponible                |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Pas d'information disponible.        |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                |
| Point d'éclair                        | : n'a pas de point d'éclair            |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Température de décomposition          | : Donnée non disponible                |
| pH                                    | : env. 1,7, 1 %<br>à 20 °C             |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                |
| Densité                               | : env. 1,192 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                |
| Caractéristiques de la particule      | : Donnée non disponible                |

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### acide orthophosphorique

###### 7664-38-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.600 mg/kg

DL50 oral (Rat): 1.250 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 850 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.740 mg/kg

##### acide nitrilotriméthylénetriphosphonique

###### 6419-19-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 2.100 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.910 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 6.310 mg/kg

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

##### acide orthophosphorique

###### 7664-38-2:

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
Résultat : Corrosif

Résultat : Provoque de graves brûlures.

##### acide nitrilotriméthylenetriphosphonique

###### 6419-19-8:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### acide orthophosphorique

###### 7664-38-2:

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

##### acide nitrilotriméthylenetriphosphonique

###### 6419-19-8:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### acide nitrilotriméthylenetriphosphonique

###### 6419-19-8:

Type de Test : Test de Maximalisation

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

|                    |   |                                                               |
|--------------------|---|---------------------------------------------------------------|
| Voies d'exposition | : | Contact avec la peau                                          |
| Espèce             | : | Cochon d'Inde                                                 |
| Méthode            | : | OCDE ligne directrice 406                                     |
| Résultat           | : | N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. |

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

#### acide nitrilotriméthylenetriphosphonique

##### 6419-19-8:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

### Cancérogénicité

Cancérogénicité : Pas classé(e)

### Composants:

#### acide nitrilotriméthylenetriphosphonique

##### 6419-19-8:

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

#### acide orthophosphorique

##### 7664-38-2:

|                    |   |           |
|--------------------|---|-----------|
| Espèce             | : | Rat       |
| NOAEL              | : | 250 mg/kg |
| Voie d'application | : | Oral(e)   |
| Méthode            | : | OECD 422  |

#### acide nitrilotriméthylenetriphosphonique

##### 6419-19-8:

|                    |   |             |
|--------------------|---|-------------|
| Espèce             | : | Rat         |
| NOAEL              | : | > 500 mg/kg |
| Durée d'exposition | : | 24 mois     |
| Espèce             | : | Rat         |

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

|                         |   |                           |
|-------------------------|---|---------------------------|
| NOAEL                   | : | > 1.000 mg/kg             |
| Durée d'exposition      | : | 34 Tage                   |
| Espèce                  | : | Rat                       |
| NOAEL                   | : | > 6.000 mg/kg             |
| Durée d'exposition      | : | 90 Tage                   |
| Espèce                  | : | Rat, mâle et femelle      |
| NOAEL                   | : | > 500 mg/kg               |
| Méthode                 | : | OCDE ligne directrice 453 |
| Toxicité par aspiration | : | Pas classé(e)             |

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

|            |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Evaluation | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Information supplémentaire

##### Produit:

|           |   |                       |
|-----------|---|-----------------------|
| Remarques | : | Donnée non disponible |
|-----------|---|-----------------------|

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### orthophosphoric acid, orthophosphoric acid (Solution)

##### **7664-38-2:**

|                                                               |   |                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons                                    | : | CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                                                           |
|                                                               |   | CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,25 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                                                |
|                                                               |   | CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 98 - 106 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                                                |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia (Daphnie)): 100 - 1.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                                                                 |
|                                                               |   | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique                              |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les  
microorganismes

: CE50 (boue activée): 270 mg/l

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)

#### 6419-19-8:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Salmo trutta (truite commune)): 160 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 160 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 297 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 94 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes  
aquatiques

: CE50 (Algues): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

: NOEC: 23 mg/l

Durée d'exposition: 60 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques  
(Toxicité chronique)

: NOEC: > 25 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### Composants:

#### orthophosphoric acid, orthophosphoric acid (Solution)

#### 7664-38-2:

Biodégradabilité

: Résultat: N'est pas biodégradable

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)

#### 6419-19-8:

Biodégradabilité

: Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 4,08 mg/l  
Biodégradation: 23 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 11,97 mg/l  
Biodégradation: 22 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer  
Biodégradation: 2 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 8 mg/l  
Biodégradation: 21,7 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 10 mg/l  
Biodégradation: 2,6 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 1 mg/l  
Biodégradation: 41 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 2,5 mg/l  
Biodégradation: 22 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Biodégradation: 13,5 %  
Durée d'exposition: 30 d  
Méthode: OECD 301 D

Biodégradation: 23 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 302 B

Biodégradation: 90 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 302A

Biodégradation: 20 %  
Méthode: OECD 301 E

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Concentration: 1 mg/l  
Résultat: Pas rapidement biodégradable  
Biodégradation: 22 %  
Lié à: Demande Chimique en Oxygène  
Durée d'exposition: 28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### orthophosphoric acid, orthophosphoric acid (Solution)

###### 7664-38-2:

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -0,77

##### nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)

###### 6419-19-8:

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -3,53

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### orthophosphoric acid, orthophosphoric acid (Solution)

###### 7664-38-2:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : En accord avec les réglementations locales et nationales.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.                                                                                                                                                            |
| Code des déchets      | Le code européen des déchets<br>20 01 29*<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |        |
|------|--------|
| ADR  | : 1805 |
| IMDG | : 1805 |
| IATA | : 1805 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |                                  |
|------|----------------------------------|
| ADR  | : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION |
| IMDG | : PHOSPHORIC ACID SOLUTION       |
| IATA | : Phosphoric acid, solution      |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |     |
|------|-----|
| ADR  | : 8 |
| IMDG | : 8 |
| IATA | : 8 |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| ADR                               |                             |
| Code de classification            | : C1                        |
| Groupe d'emballage                | : III                       |
| Numéro d'identification du danger | : 80                        |
| Étiquettes                        | : 8                         |
| Code de restriction en tunnels    | : (E)                       |
| IMDG                              |                             |
| Groupe d'emballage                | : III                       |
| Étiquettes                        | : 8                         |
| No EMS Numéro                     | : F-A, S-B                  |
| IATA                              |                             |
| (Cargo)                           | : Phosphoric acid, solution |
| Groupe d'emballage                | : III                       |
| Étiquettes                        | : 8                         |

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| ADR                            |       |
| Dangereux pour l'environnement | : non |

|                |       |
|----------------|-------|
| IMDG           |       |
| Polluant marin | : non |
| IATA           |       |

**CALC FREE 10x1 I**

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Dangereux pour l'environnement : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1  
pollue faiblement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %  
0,01 g/l  
0 %  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %  
0 g/l  
0 %  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

Conformément au règlement  
relatif aux détergents CE  
648/2004 : <5% phosphonates, agents de surface non ioniques

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## CALC FREE 10x1 I

WM 0712688

Numéro de commande: 0712688

Version 7.3

Date de révision 15.07.2026

Date d'impression 16.07.2026

décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|               |      |
|---------------|------|
| Met. Corr. 1  | H290 |
| Skin Corr. 1A | H314 |

#### Procédure de classification:

|                                 |
|---------------------------------|
| Sur la base de données d'essai. |
| Sur la base de données d'essai. |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

50000001041